Politique de SOTRAD en matière de RSE
(Responsabilité sociétale d'entreprise)

Politique de SOTRAD en matière de RSE

VALEURS 3

PORTÉE ET OBJECTIF 3

RESPONSABILITÉ SOCIALE DE SOTRAD 3

ASSURER D'EXCELLENTES CONDITIONS DE TRAVAIL 4

GARANTIR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ 5

PRENDRE SOIN DE L'ENVIRONNEMENT 5

AGIR ÉQUITABLEMENT 6

PROTÉGER LES INFORMATIONS CONFIDENTIELLES 7

IMPLIQUER SOTRAD DANS LA COMMUNAUTÉ 8

APPLICATION 8

CONFORMITÉ 8

EN CAS DE VIOLATION DU PRÉSENT CODE DE CONDUITE 8

ANONYMAT 8

INCIDENTS GRAVES 9

PORTÉE ET OBJECTIF

La présente politique de RSE sert de cadre de référence non-exhaustif et est applicable dans le monde entier, dans chaque entité commerciale de SOTRAD, chaque filiale de SOTRAD et dans toutes les entreprises sous-traitantes chargées de réaliser le travail pour le compte de SOTRAD.

Son objectif est de garantir que toutes les personnes qui agissent au nom ou pour le compte de SOTRAD mènent leurs activités conformément aux valeurs et aux exigences éthiques de SOTRAD, ainsi qu'aux lois et règlements applicables dans les pays où SOTRAD est présent, afin de développer une manière de travailler responsable et de créer un impact positif.

Ce faisant, SOTRAD développera et entretiendra une relation de confiance avec tous les acteurs concernés: les clients, les employés, les utilisateurs, les partenaires commerciaux, les actionnaires, les autorités et le grand public.

VALEURS

SOTRAD attache une grande importance à l'impact de ses activités sur les gens et sur l'environnement et s'engage à assumer pleinement ses responsabilités envers la Société. Conscient des impacts humains et de développement de l'accès à Internet et aux technologies modernes dans la Société, SOTRAD a pour ambition d'apporter une contribution positive à la croissance socio-économique des pays africains à travers ses différentes activités commerciales.

Les valeurs de SOTRAD servent à tirer parti d'une manière responsable de l'esprit d'entreprise de son personnel:

- Service: nous ne voulons que des clients satisfaits
- Respect: nous accordons de la valeur à notre personnel et au travail d'équipe
- Intégrité: nous agissons avec intégrité et conformément aux règles applicables.
- Impact: nous faisons la différence chaque jour

RESPONSIBILITÉ SOCIALE DE SOTRAD

ASSURER D'EXCELLENTES CONDITIONS DE TRAVAIL

Les employés de SOTRAD constituent son plus grand atout. SOTRAD vise à leur fournir un environnement de travail sûr et sain, qui leur permet de déployer leurs pleines potentialités. SOTRAD leur offre des possibilités de formation et de développement.

SOTRAD a le plus profond respect pour les droits fondamentaux sur le lieu de travail, tel qu'énoncés dans les conventions fondamentales de l'OIT et les lignes directrices de l'OCDE pour les entreprises multinationales. SOTRAD soutient le principe de l'égalité des chances sur le lieu de travail et s'engage à faire en sorte que chaque individu soit traité équitablement et avec respect, quels que soient son sexe, sa race, son orientation sexuelle, son âge, son handicap, sa religion ou son ethnie. SOTRAD offre à chaque employé l'occasion de discuter de tout problème lié au travail en toute confidentialité.

Chaque membre du personnel et chaque représentant de SOTRAD se comportera d'une manière exemplaire lorsqu'il travaille et communique avec d'autres personnes. Cette obligation implique le respect des cultures et des coutumes étrangères, dans les limites des normes internationales de comportement.

Pour autant que la loi, les règlements locaux et le code de conduite de l'entreprise soient respectés, et qu'il n'y ait pas de conflit d'intérêts, les employés sont libres de s'engager dans des activités sociales et politiques.

Dans sa sphère d'influence également, SOTRAD soutient et appuie les principes énoncés dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et les conventions fondamentales de l'OIT. SOTRAD empêchera et interdira l'utilisation du travail des enfants ou du travail forcé sur ses sites ou ceux de ses partenaires commerciaux (clients, fournisseurs, sous-traitants).

SOTRAD adoptera des mesures fermes à l'encontre de tout employé qui commettrait l'un quelconque de ces actes ou qui s'en rendrait complice.

GARANTIR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ

SOTRAD exige de sa direction qu'elle garantisse non seulement la conformité avec toutes les lois et règlements applicables en matière de santé et de sécurité, mais qu'elle applique également les meilleurs pratiques en matière de sécurité opérationnelle. La direction doit également veiller à ce que le personnel bénéficie d'une formation appropriée en ce qui concerne la santé et la sécurité ainsi que les risques inhérents à leur travail ou à leur lieu de travail.

SOTRAD veillera à fournir à ses employés des conditions de travail et des équipements sûrs, afin de leur permettre d'accomplir leurs tâches de manière correcte et efficace.

Le personnel sera également informé de l'importance de contrôler, entretenir et ranger correctement son équipement, d'observer des pratiques de travail sûres et de signaler tous risques potentiels ou quasi-accidents, afin d'améliorer la sécurité sur le lieu de travail.

SOTRAD reconnaît la nécessité d'un équilibre entre vie professionnelle et vie privée. Afin de respecter la vie privée de ses employés, SOTRAD ne conserve que les informations personnelles autorisées par la loi, ou celles nécessaires à la gestion de l'entreprise. SOTRAD accorde de l'importance au repos de ses employés et évite les charges et les heures de travail excessives.

PRENDRE SOIN DE L'ENVIRONNEMENT

SOTRAD consent des efforts pour être une entreprise responsable et respectueuse de l'environnement. SOTRAD surveille les impacts environnementaux de ses produits et services, afin d'acheter et d'offrir les meilleures alternatives possibles aux pratiques professionnelles courantes.

SOTRAD mène ses activités conformément aux lois et règlements environnementaux applicables dans les pays où elle travaille. SOTRAD s'efforce en permanence d'améliorer son processus de recyclage, de réduire ses émissions et ses déchets, de garantir l'utilisation responsable des matières premières et des ressources énergétiques.

SOTRAD identifie les fournisseurs qui s'engagent à respecter les normes environnementales, à évaluer régulièrement leurs pratiques et leurs produits au travers d'études environnementales avant d'acquérir ou de louer de nouveaux services et du nouveau matériel.

AGIR ÉQUITABLEMENT

Avec les fournisseurs et les sous-traitants

Depuis la phase de sélection jusqu'au paiement, la relation de SOTRAD avec ses fournisseurs et sous-traitants est basée sur le respect, la loyauté et l'honnêteté. SOTRAD veillera à ce que son code de conduite éthique influence le comportement et la qualité de tous les acteurs de sa chaîne de valeur.

SOTRAD se réserve le droit de mener des audits préalables de ses fournisseurs en matière de droits de l'homme et de droit du travail dans la chaîne d'approvisionnement.

Avec les concurrents

SOTRAD croit en la libre entreprise et applique les principes de concurrence loyale. Afin de promouvoir la croissance continue et de générer du profit à long terme, SOTRAD présentera toujours ses produits et ses services de manière ouverte et honnête. SOTRAD souhaite rester un concurrent tenace mais honnête, et s'abstiendra donc toujours de faire des commentaires gratuits ou infondés sur les produits et services de ses concurrents.

En cas d'acquisition, de suspension des activités ou de création d'une entreprise commune, SOTRAD vérifiera si elle est tenue de fournir aux organes de règlementation les informations requises pour obtenir un agrément de l'autorité compétente en matière de législation sur la concurrence.

SOTRAD respecte toutes les lois qui interdisent des accords ou des arrangements avec la concurrence pour établir des prix fixes et des conditions de vente, coordonner des appels d'offres ou partager des clients potentiels.

Avec les clients, les contacts et les prospects

SOTRAD et ses employés n'offriront pas de paiements ou de cadeaux non autorisés par la loi à des tiers, ni n'en accepteront de ceux-ci. SOTRAD incitera les parties tentées de le faire à abandonner ce type de comportement.

Toute personne recevant un cadeau dans le cadre de sa fonction au sein de la société en informera immédiatement son directeur. Tout cadeau offert ou reçu doit avoir une valeur symbolique, être autorisé par la loi et avoir un but commercial légitime.

En aucun cas, un cadeau ne pourra être offert dans le but d'influencer directement ou indirectement le résultat d'une transaction commerciale ou l'intégrité ou l'indépendance de son bénéficiaire.

SOTRAD et son personnel n'effectueront pas de dons à des tiers, ni n'aideront directement ou indirectement ceux-ci, dans l'intention d'influencer une décision commerciale par la corruption ou d'obtenir un avantage commercial.

PROTÉGER LES INFORMATIONS CONFIDENTIELLES

Divulgation des informations

SOTRAD est intimement persuadée qu'une communication ouverte et efficace joue un rôle fondamental pour gagner la confiance de ses actionnaires, employés, fournisseurs et communautés locales. SOTRAD est disposée à communiquer sur ses impacts sociaux et environnementaux.

SOTRAD s'engage à communiquer ses informations conformément aux lois et règlements applicables et à veiller à ce qu'elles soient précises et accessibles à tous les actionnaires, particuliers et organisations pertinents.

SOTRAD est au centre d'un passage considérable d'informations sur ses services à large bande et ses serveurs. Les employés sont tenus de ne pas communiquer et de garder confidentielles toutes les informations ayant une valeur stratégique pour ses activités ou liées à ses clients, auxquelles ils ont accès pendant leur période d'emploi. Ce type d'informations ne pourra pas être divulgué à qui que ce soit, y compris aux membres de leur famille.

Gestion des comptes et des documents

Par “document”, on entend les documents papier et les documents sous forme électronique, y compris les e-mails.

SOTRAD exige la transparence complète de toutes ses opérations financières et adopte, en conséquence, une approche particulièrement rigoureuse de sa documentation financière. Tous les livres comptables seront conservés conformément aux lois et règlements applicables. Ils reflèteront d’une manière précise, honnête et correctement détaillée les avoirs, les dettes, les recettes et les dépenses de SOTRAD.

Aucun document ne pourra contenir de données incorrectes ou falsifiées ou dissimulées. Tout employé reconnu complice de falsification ou de dissimulation de données sera passible de sanctions disciplinaires pouvant aller jusqu’à son licenciement.

Si une enquête ou des poursuites judiciaires sont entamées par ou contre une entité ou un membre du personnel au sein du groupe, tous les documents concernés seront conservés, y compris jusqu’à leur date de destruction.

Utilisation et protection des ressources technologiques

Toutes les ressources technologiques, y compris les ordinateurs, les systèmes de messagerie vocale, l’accès aux e-mails et à internet doivent être utilisées conformément au code de conduite et aux autres règles de SOTRAD. Elles doivent être utilisées à des fins professionnelles et dans le respect de la loi et des tiers.

Tous les employés ayant accès aux systèmes informatiques de SOTRAD prendront toutes les mesures de précaution nécessaires pour empêcher un accès non-autorisé et conserveront leurs mots de passe et codes d’accès en lieu sûr.

Il est interdit aux employés de copier des logiciels appartenant à SOTRAD, ou d’installer des logiciels ou d’utiliser des équipements dont SOTRAD ne possède pas la licence.

SOTRAD ne surveille pas les e-mails, les messages vocaux ou les communications intranet, mais se réserve le droit de le faire dans certaines circonstances.

IMPLIQUER SOTRAD DANS LA COMMUNAUTÉ

SOTRAD recherche des relations de bon voisinage dans tous les domaines où elle exerce ses activités et encourage ses employés à prendre part à des activités bénévoles qui apportent une contribution positive aux besoins des communautés locales et de la société.

SOTRAD développe une politique caritative qui privilégie des causes liées à son activité principale et à des actions qui permettent de faire bénéficier la Société de son expertise, par exemple la formation aux compétences techniques ou électroniques. SOTRAD offre un soutien approprié à ce type de projets communautaires.

CONFORMITÉ

SOTRAD attend de tous les membres de son personnel qu'ils se comportent d'une manière éthique et responsable, en se conformant à l'esprit et à la lettre du présent code, et en respectant son application dans l'ensemble du Groupe.

Toutes les personnes qui agissent au nom et pour le compte de SOTRAD—y compris le personnel intérimaire—doivent accepter expressément de se conformer au présent code de conduite.

Le code de conduite sera mis à la disposition de chaque membre du personnel et fera partie de la relation contractuelle. La direction veillera à l'intégrer dans les programmes de formation du personnel, et contribuera à en assurer la promotion et le respect.

Le code pourrait devoir être adapté dans certains domaines, pour s'aligner sur les exigences locales. Toute adaptation sera effectuée conformément aux valeurs de SOTRAD.

Le présent code ne couvre pas toutes les situations possibles. Si une partie du code n'est pas claire ou laisse planer un doute, SOTRAD encourage le lecteur à en parler à son directeur des RH et à lui poser autant de questions qu'il sera nécessaire.

EN CAS DE VIOLATION DU PRÉSENT CODE DE CONDUITE

Tant la réputation des partenaires de SOTRAD que leur confiance en celle-ci peuvent être mises à mal par un comportement inapproprié, une négligence et des actes irresponsables ou illégaux de fournisseurs, de sous-traitants et d'employés.

SOTRAD demande donc à ses employés, sous-traitants, clients et fournisseurs de signaler rapidement tout comportement ou toute action qui, selon eux, viole le présent code de conduite. Le problème peut être dû à une erreur structurelle ou à une interprétation incorrecte du texte, plutôt qu'à une intention ou un souhait de causer un préjudice. Les informations reçues peuvent aider la direction à éviter la répétition de problèmes, ou empêcher une détérioration de la situation.

ANONYMAT

Toute question soulevée sera soumise à une enquête confidentielle. SOTRAD promet de préserver l'anonymat de toute personne qui souhaite révéler des fautes professionnelles effectives ou prévisibles

ou des pratiques douteuses qui ne respectent pas la loi, violent les règles de comportement du groupe ou le présent code ou qui sont destinées à dissimuler une atteinte à l'environnement ou un préjudice pour la santé ou la sécurité humaines.

Les informations seront communiquées au directeur des RH compétent ou au Directeur général. Si vous préférez parler à quelqu'un d'extérieur au groupe, vous pouvez contacter le Contrôleur de Gestion. La personne avertie examinera les mesures à prendre, en tenant compte de la nécessité de préserver l'anonymat de la personne ayant révélé les informations. En cas de poursuites légales, il pourrait s'avérer impossible de garantir le plein anonymat.

Attention: les fausses déclarations ou les affirmations malveillantes peuvent constituer une faute professionnelle grave et peuvent donner lieu à des mesures disciplinaires.

INCIDENTS GRAVES

Des mesures peuvent être prises pour empêcher la survenance et la récurrence de tout comportement ou de toute action en infraction avec les règles énoncées dans le présent code de conduite, conformément à la législation applicable.

Tout incident grave sera immédiatement signalé au Directeur général, qui informera ensuite le Directeur financier et le secrétaire de la Société, que SOTRAD ou un membre du personnel de SOTRAD en soit responsable ou non.

Les parties reconnues coupables pourront faire l'objet de mesures disciplinaires internes, d'un licenciement et/ou de poursuites légales, outre l'application de toute législation connexe.

Fait à Bruxelles, le 01/07/2013.